

DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE COMMUNE DE GRATENS

PROCES-VERBAL

Séance du 7 Septembre 2023

N° 7/2023

Législature 2020 - 2026

Books

ORDRE DU JOUR

- 1. Election d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du compte-rendu du 06/07/2023
- 3. Recensement INSEE 2024: recrutement des agents recenseurs
- 4. Demande rétrocession d'une parcelle au CD31
- 5. Convention de mise à disposition aux associations de la commune de la salle communale dite des associations
- 6. Désignation de référents
 - 6.1. Séniors
 - 6.2. Elu local
- 7. Régie de recettes
 - 7.1. Modification de son champ d'application
 - 7.2. Actualisation des arrêtés en cours
- 8. Sauvegarde des données informatiques
- 9. Rapport d'activité de l'EPCI
- 10. Suivi dossiers d'urbanisme
- 11. Compte-rendu de réunions
- 12. Questions Diverses

Séance du 7 Septembre 2023

L'an deux mille vingt trois et le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GRATENS s'est réuni en mairie, sur convocation du 31 Août 2023, sous la Présidence de M. DUTREY Alain, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. CHAUVIN Olivier, M. DUTREY Alain, MME LEMARCHAND Valérie, M. MAUROY Frédéric, MME SAURRAT Catherine, MME SIADOUS Stéphanie.

<u>Etaient absents</u>: M. DANGLA Claude, MME CACAULT Pénélope, M. LAPIZE Patrick, M. MORIN Maurice, M. TOUSTOU Thierry.

Procuration (s):, M. MORIN Maurice à M. DUTREY Alain, M. TOUSTOU Thierry à M. DANGLA Claude.

1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance. MME SAURRAT Catherine a été élue secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du 06/07/2023

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 Juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

3. Recensement INSEE 2024: recrutement des agents recenseurs - 2023DEL0044

M. le Maire reçoit tout pouvoir pour procéder au recrutement de deux agents recenseurs qui se verront confier les opérations de recensement INSEE 2024 sur le territoire communal. La présente autorisation s'entend également pour les démarches administratives annexes liées à ces deux contrats à durée déterminée.

La séance continuant,

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LEMARCHAND Valérie et la secrétaire de mairie travaillent dès à présent sur la mise à jour des adresses issues de la numérotation des voies.

4. Demande rétrocession d'une parcelle au Conseil Départemental de la Haute-Garonne -2023DEL0045

Le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne la rétrocession à la commune de la parcelle D 224 d'une superficie de 419 m² longeant la côte du Canal, dont Service Départemental des Eaux et de l'Assainissement de la Haute-Garonne ne fait plus usage pour l'acheminement de l'eau desservant les terres aux abords du Château. Tout pouvoir de signature est donné à M. le Maire dans le cadre de ce dossier, notamment en ce qui concerne l'acte notarié ou administratif qui se concrétiserait après une suite favorable réservée à notre requête par le CD31. Les frais qui en découleront seront supportés sur le budget communal.

Convention de mise à disposition aux associations de la commune de la salle communale dite des associations

Le Conseil Municipal décide de reporter au prochain conseil ce délibéré.

6. Désignation de référents

6.1. Référent Séniors

Un appel à candidature sera lancé par le biais du bulletin municipal, de panneau Pocket et du site de la mairie pour la désignation d'un « référent séniors » qui sera en lien avec l'action menée par la Communauté de Communes Cœur de Garonne sur le territoire autour de la prévention de la perte d'autonomie.

6.2. Référent (s) Elu local

Le Conseil Municipal décide d'ajourner cette désignation dans l'attente d'informations complémentaires.

7. Budget: décision modificative N° 1 - 2023DEL0046

Afin de constater le produit issu de la vente d'un terrain à bâtir sous le canal et d'actualiser l'état de l'actif, le Conseil Municipal prononce la décision modificative budgétaire ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentations sur crédits ouverts
D 6751 Valeurs Comptables immo cédée		997.21 €
D 6761 Différences sur réalisations transférées en Inv		64 002.79 €
Total 042 Opérations ordre transf entre sections		65 000.00 €
R 192 Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations		64 002.79 €
R 2111 Terrains nus		997.21 €
Total 040 Opérations ordre transf entre sections		65 000.00 €
R 7751 Produits des cessions d'immo		65 000.00€
Total R 77 : Produits spécifiques		65 000.00 €

8. Régie de recettes : modification de son champ d'application et actualisation de l'arrêté constitutif.

N° 2023 DEL0047

M. le Maire informe l'Assemblée que suite à une réunion d'information à destination des régisseurs, présidée par MME GIRAUDO Valérie, Comptable Public auprès du SGC de Carbonne, des mesures s'imposent pour modifier le champ d'application de la régie de recettes et actualiser son arrêté constitutif.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

PREND ACTE

- que les encaissements des locations de la salle des fêtes ne sont plus admis par le biais de la régie et que ces derniers feront l'objet d'un avis des sommes à payer.
- que ladite régie intègrera le décret n° 2022-1605 du 22 Décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 22 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics.

12.2 Vitesse sur Routes Départementales desservant la commune

M. le Maire prendra prochainement rendez-vous avec le secteur routier de Cazères pour évoquer les vitesses excessives sur les routes départementales desservant la commune afin de remédier à ce problème, mettant en danger nos administrés.

Il est par ailleurs précisé qu'une rencontre aura lieu le 21/09 avec ce même service pour déterminer les mesures qui pourraient être mises en œuvre afin de ralentir la vitesse et assurer la sécurité des riverains.

12.3 Rentrée Scolaire 2023 / 2024

M. le Maire, son adjointe Stéphanie SIADOUS et Pierre l'employé communal ont rencontré les élèves, classe par classe.

13. Questions Diverses

13.1 Projet photovoltaïque lieu-dit Le Village

L'emprise étant sur un terrain constructible, ce projet n'est pas réalisable.

13.2 Sculpture d'un arbre au cimetière

Des renseignements seront pris auprès des Beaux-Arts sur la faisabilité d'une intervention sur un cyprès au cimetière pour réalisation d'une sculpture.

13.3 Possession des ruches

Des renseignements seront pris quant à la règlementation sur la possession de ruches sur terrain privé.

Fin de séance à 20h 50.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signatures

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

MME SAURRAT Catherine

Un arrêté municipal sera pris en ce sens par M. le Maire après avis du comptable public auprès du SGC de CARBONNE.

La séance continuant.

M. le Maire indique que les paiements en espèces ne seront plus possibles d'ici peu compte tenu des moyens mis en place pour le paiement en ligne. Concernant l'indemnité de régisseur, elle n'est pas cumulable avec l'IFSE. Le Conseil Municipal en prend acte.

M. le Maire engagera une discussion sur le paiement cantine scolaire par tickets payables à l'avance.

9. Sauvegarde des données informatiques

Rapporteur : M. CHAUVIN Olivier

L'ATD 31 et Berger Levrault ont été questionnés sur le process de sauvegarde nos données informatiques afin de pouvoir prendre si besoin des décisions adaptées à notre structure. Nous n'avons pas de réponse à ce jour et une relance a été faite. Des solutions de stockage à vie par un tiers restent possibles mais elles sont démesurées par rapport à notre activité journalière. La sauvegarde mensuelle faite en interne est maintenue.

10. Rapport d'activité de l'EPCI

M. le Maire fait communication du rapport d'activité 2022 transmis par la Communauté de Communes Cœur de Garonne. Le Conseil Municipal le consulte et n'émet aucune observation.

11. Suivi dossiers d'urbanisme

11.1. Contentieux CAVEZZAN

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'au terme d'un réexamen du dossier et prise en compte d'un vice de procédure généré par le service instructeur, le Permis de Construire a été accordé à Madame CAVEZZAN Dominique.

11.2. Suivi de dossiers

- 🔖 A la demande de M. le Maire, un administré a régularisé les travaux entrepris en déposant en mairie un dossier d'urbanisme.
- 🔖 Il est observé que nous enregistrons de plus en plus de changements de destinations.
- 🕏 ATC France va débuter les travaux d'installation d'une antenne relais de 42m.
- 🕏 Une toiletteuse canine va prochainement s'installer à Gratens.

12. Comptes-rendus de réunions

12.1 Energies Renouvelables

M. Frédéric MAUROY rend compte de la visioconférence à laquelle il a pris part, traitant notamment des zones photovoltaïques et agrivoltaïques.